

# Les inspections de l'ASN, une précieuse source d'information.



La Commission Environnementale et Technique pour le CEA, présidée par Alain Mailliat, s'est réunie le 13 janvier à la mairie de Vinon-sur-Verdon en présence de Patricia Saez, Présidente de la CLI.

**Chaque installation nucléaire de base fait l'objet d'au moins une inspection de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) par an. Pour certaines, notamment celles présentant des enjeux particuliers – chantier de construction ou de démantèlement, survenance d'un évènement significatif etc. –, les inspections sont plus nombreuses.**

Pour le Centre CEA de Cadarache qui comprend vingt-et-une installations nucléaires de base civiles, le nombre total d'inspections en 2015 s'est élevé à une cinquantaine. Le chantier de construction du Réacteur Jules Horowitz (RJH) a été inspecté trois fois, tout comme les chantiers de démantèlement des installations ATPu et LPC. Chaque inspection fait l'objet d'une lettre de suite adressée à l'exploitant, transmise à la CLI et publiée sur [asn.fr](http://asn.fr). Elle est également consultable sur notre site [cli-cadarache.org](http://cli-cadarache.org) (rubrique « Sûreté, santé, environnement »).

Ces documents sont une source précieuse d'information sur le fonctionnement des installations, et nous incitons tous nos lecteurs qui souhaitent s'informer plus précisément à les consulter. Nous avons décidé à partir de cette année de passer en revue ces lettres de suite dans le cadre des Commissions Environnementales et Techniques, à l'image de ce que nous faisons déjà pour les évènements significatifs déclarés par les exploitants.

Lors de première réunion 2016 de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA, le 13 janvier, Pierre Juan, adjoint au chef de

la Division de Marseille de l'ASN, nous a donné quelques clés de lecture. Les lettres de suite comprennent des éléments hiérarchisés : des demandes d'actions correctives concernant des écarts par rapport à la réglementation (A), des demandes d'informations complémentaires (B) et de simples observations (C).

Parmi les inspections examinées ce jour-là, celle menée le 30 septembre 2015 à la Station de Traitement des Effluents et Déchets Solides (STEDS) sur le thème de l'incendie a tout particulièrement attiré notre attention en mettant en évidence de graves anomalies – matériels électriques mal entretenus, contrôles défectueux etc. – qui ont appelé de nombreuses mesures correctives prioritaires. Le compte rendu de la réunion du 13 janvier est consultable sur [cli-cadarache.org](http://cli-cadarache.org) (rubrique « Ses travaux »).

Pour ce qui concerne ITER, plusieurs inspections sont menées chaque année. Les deux dernières de l'année 2015 – le 3 décembre sur le thème de la conception-construction, et le 10 décembre sur celui de la surveillance des intervenants extérieurs – ont été présentées le 27 janvier dernier dans le cadre de la Commission

Environnementale et Technique pour ITER. Toutes les précisions souhaitées nous ont été apportées par Julien Vieublé, inspecteur de l'ASN, et Joëlle Elbez-Uzan, responsable de la sûreté de l'installation à ITER Organization. Le compte rendu de la réunion du 27 janvier est consultable sur [cli-cadarache.org](http://cli-cadarache.org) (rubrique « Ses travaux »).

Depuis 2013, des observateurs de la CLI peuvent assister chaque année à une inspection sur le chantier ITER avec l'accord de l'ASN et de l'Organisation Internationale ITER. Pour le Centre CEA, la CLI s'est toujours heurtée à un refus de l'exploitant qui se distingue ici non seulement d'ITER, mais aussi d'EDF qui l'accepte pour ses centrales nucléaires.

L'ASN Marseille nous présente chaque année le bilan annuel de son contrôle, à l'occasion de la publication du rapport national annuel de l'ASN sur la sûreté nucléaire et la radioprotection dans notre pays (consultable sur [asn.fr](http://asn.fr)). Cette année, la présentation est prévue le 30 mai prochain et les principaux éléments seront rapportés dans le CLIC info n°56.